

Délibération n° 2018-20

Point de l'ordre du jour : V 5.1

Objet : Accompagnement et formation des nouveaux maîtres de conférences

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure de Cachan ;
Vu le décret n° 2017-854 du 9 mai 2017 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
Vu l'avis du comité technique de l'École normale supérieure Paris-Saclay en date du 27 septembre 2018.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le dispositif d'accompagnement des nouveaux maîtres de conférences tel que présenté au document annexé à la présente délibération.

Nombres de votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Cachan, le 1^{er} octobre 2018.

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay


Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Dispositif d'accompagnement des nouveaux maîtres de conférences

Classée au registre des délibérations sous la référence :

CA - 01.10.2018 - D.2018-20

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
19 octobre 2018

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.

Accompagnement des nouveaux Maîtres de conférences

Contexte réglementaire :

Le décret du 9 mai 2017 modifiant les statuts des enseignants-chercheurs prévoit que les maîtres de conférences (MCF) nouvellement recrutés, en qualité de stagiaire pour 1 an, doivent bénéficier la 1^{ère} année :

- d'une décharge de service d'1/6 de service (32h) – pas d'heures complémentaires autorisées
- d'une formation permettant l'approfondissement des compétences pédagogiques nécessaires à l'exercice du métier

Le programme de la formation, défini par l'établissement d'accueil, doit tenir compte du parcours antérieur du MCF. Un tutorat doit également être mis en place.

Un avis sur le suivi de la formation est nécessaire pour la titularisation.

Une formation complémentaire peut-être demandée par le MCF au cours des 5 années qui suivent son recrutement.

Sur la base du décret précité, l'ENS Paris-Saclay met en place un dispositif d'accompagnement des nouveaux MCF, comprenant 2 volets :

- un volet Formation ;
- un volet accompagnement Recherche.

I. Le volet Formation :

Il s'appuie sur le dispositif proposé pour l'ensemble des établissements de l'Université Paris-Saclay et comprend les dispositions suivantes.

Dispositions relatives au MCF stagiaire :

- Décharge de 32h d'enseignement pour des activités de formation, définies sous forme de **16 journées d'activités** avec au moins **5,5 journées en présentiel**, complétées par des activités telles que :
 - visites d'enseignement ;
 - mise en œuvre de pratiques pédagogiques et de pratiques d'évaluation nouvelles pour le MCF ;
 - suivi de MOOC (comme par exemple « se former pour enseigner dans le Supérieur »).
- Accompagnement par un.e tuteur.rice durant la première année d'exercice. Il est ainsi prévu 3 rencontres par an, selon le calendrier suivant :
 - début d'année universitaire : élaboration du programme de la formation en relation avec le service d'enseignement ;
 - janvier : bilan de mi-parcours
 - mai : bilan et validation de la formation.→ Ces trois rencontres feront l'objet d'une **fiche de suivi** qui sera proposée par le GT.
- 8h ETD de décharge attribuées à chaque tuteur.rice ;

- Des rencontres-échanges sont prévues au sein de l'université pour retour d'expériences avec d'autres tuteurs.

Contenu des formations :

- 2 jours de séminaire d'intégration pédagogique mutualisé au niveau de l'Université Paris-Saclay ;
- 2 à 3 jours de formation à choisir dans le catalogue de formations à la pédagogie de l'établissement en fonction du parcours, des acquis et des projets d'enseignement¹ ;
- ½ à 1 journée pour la participation à la Journée d'Innovation Pédagogique Paris-Saclay, à des cafés pédagogiques, à des séminaires ou colloques pédagogique y compris disciplinaire et didactique, et pour l'ENS Paris-Saclay la participation à des cours d'un enseignant en relation avec le service d'enseignement ;
- ½ journée pour un retour d'expériences en fin d'année sur la mise en œuvre d'une modalité pédagogique nouvelle (pour le MCF) sous le regard d'un expert.

Mise en œuvre des actions de formation :

Chaque établissement met en place des actions de formation, proposées au regard des 2 à 3 jours pris « à la carte ». Elles peuvent être ouvertes à d'autres enseignants ou enseignants-chercheurs de l'établissement.

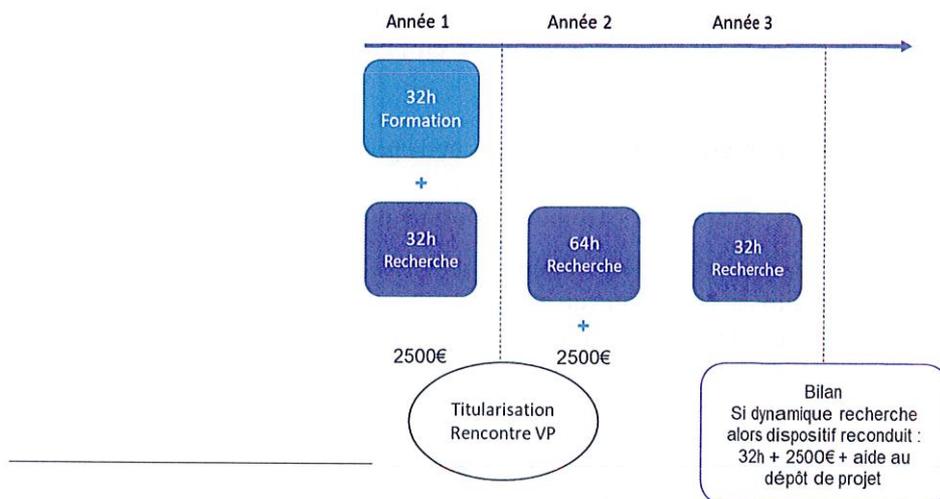
A cet effet, l'université Paris-Saclay prend en charge en 2018-2019 :

- l'organisation logistique et financière du séminaire organisé le 1^{er} et 2 octobre 2018 ;
- la formation de formateurs, permettant à des personnels des établissements de développer leurs compétences pour cet accompagnement pédagogique ;
- des formations sur prestations.

II. Le volet accompagnement Recherche :

Il est proposé par l'ENS Paris-Saclay en complément du dispositif volet précédent, afin que le nouveau MCF puisse développer ses activités de recherche sereinement, dès la première année. Cette disposition prévoit :

- Une décharge d'enseignement de 128h sur 3 ans, en plus des 32h pour formation selon la répartition 32h la première année, 64h la seconde année et 32h la dernière année ;
- Une enveloppe financière de 2500€ pour l'assister à la mise en place de ses activités de recherche, renouvelable une fois à la fin de la première année ;
- A l'issue des 3 ans, si le jeune MCF est dans une dynamique recherche « prometteuse », il pourra se voir proposer à nouveau une décharge d'enseignement, et une aide au montage de projets (ANR, ERC, FP, etc).



¹ Le catalogue est en cours de création ; l'offre de formation sera définie à partir de l'offre du parcours doctoral Formation à l'enseignement supérieur ; la journée des entrants de l'ENS Paris-Saclay pourrait compter pour une journée de formation